

ASSEMBLÉE MONDIALE DES ELUS ET DES CITOYENS POUR L'EAU (AMECE) 18 au 20 mars Parlement Européen Bruxelles

DOSSIER DE PRESSE

contacts: presse@amece.net
www.amece.net

Comité belge:

Kim Lê Quang: 0032.487.59.12.02
Alexis Carles: 0032.487.608.442

Comité international:

Nicola Perrone . e-mail ufficiostampa@contrattoacqua.it

GSM. [IT +39 3290810937](tel:+393290810937) [Appeler](tel:+393290810937)
bureau + 39.(06). 5414894- 5415730

Attaché au Parlement Européen : gianfranco.battistini@europarl.europa.eu
tél: 0032.475.646.628

TABLE DES MATIERES

2. PRESENTATION DES QUATRE THEMES PRINCIPAUX A L'AGENDA DES TRAVAUX ET DES ENGAGEMENTS DE L'AMECE	p. 4
3. PROGRAMME DE L'AMECE	p. 16
4. PROGRAMME DES ACTIVITES CULTURELLES EN MARGE DE L'AMECE	p. 21
5. REGARD SUR LE DUPLEX CITOYEN	p. 24
6. INVITATION AUX CONFERENCES DE PRESSE DU 16 MARS POUR L'AMECE	p. 25

1 – INTRODUCTION - POURQUOI L'AMECE ?

Le scandale mondial de l'eau

Selon les Nations Unies, plus 1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 2,6 milliards manquent de services sanitaires avec des conséquences désastreuses pour l'hygiène et la santé. Près de 34.000 personnes dont 4.500 enfants meurent chaque jour de maladies liées à cette situation. Elles manquent d'eau surtout parce qu'elles sont pauvres et moins par insuffisance d'eau. Dès lors, beaucoup pensent qu'il y aura toujours des pauvres et que par conséquent il y aura toujours à l'avenir des milliards d'êtres humains sans accès à l'eau dans la quantité et la qualité indispensables à la vie. Même fatalisme en ce qui concerne la dégradation croissante des ressources hydriques de la Planète (prélèvements excessifs, pollution, gaspillages...) et les dangers de raréfaction de l'eau liés au changement climatique.

On assiste, cependant, à une prise de conscience forte de l'urgence de développer des solutions concrètes efficaces à court et à long terme, au Nord comme au Sud du monde. Les derniers grands rassemblements sur la thématique de l'eau comme les Fora Alternatifs Mondiaux de l'Eau (FAME) de 2003 (Florence) et 2005 (Genève), au-delà des Fora Mondiaux de l'Eau officiels de Tokyo (2003) et de Mexico (2006), ont mis en lumière la gravité de la crise hydrique mondiale que certains ont appelé la bombe hydrique - et la nécessité d'une grande politique de transformation radicale des tendances actuelles. L'eau a été au centre des préoccupations et des propositions des Fora Sociaux Mondiaux de Bamako et de Caracas en 2006 et plus récemment de Nairobi (janvier 2007). De toutes parts a été soulignée l'importance critique de la participation des citoyens à la solution des problèmes. Ainsi, le Forum Mondial des Parlementaires comme le Forum des Autorités locales qui ont eu lieu dans le cadre du Forum de Nairobi ont exprimé un soutien fort en faveur de l'organisation de l'Assemblée Mondiale des Élus et des Citoyens pour l'Eau (AMECE).

Les initiateurs et organisateurs de l'AMECE ont la conviction que si les choix actuels en faveur de la marchandisation de l'eau et, plus en général, de tout ce qui est vivant, dans une logique d'exploitation-consommation prédatrice, ne sont pas abandonnés, nos sociétés ne réussiront jamais à faire en sorte que tous les êtres humains aient accès à l'eau potable et aux services hygiéniques pas plus qu'elles ne parviendront à empêcher l'aggravation de l'état de l'environnement de la Planète. Qui plus est, les grandes entreprises privées mondiales de l'eau tireront des profits de plus en plus inacceptables au détriment du droit humain à l'eau. Un scandale mondial de l'eau guette le devenir de la planète : plus nombreux seront les êtres humains sans accès à l'eau pour les raisons ci-dessus évoquées, plus lucratifs seront les profits tirés par la production et la vente de l'eau devenue « l'or bleu » et plus nombreux et graves seront les conflits autour de l'accès à l'eau.

Tel est le sens du double défi de la vie (droit à la vie pour tous les êtres humains, droit de la vie sur notre Planète Terre) que les mouvements et les ONG engagés, à travers le monde, dans la mobilisation culturelle et politique contre la marchandisation de l'eau et la privatisation des services hydriques ont relevé et essaient de contribuer à solutionner en organisant l'AMECE.

Rétablir un rapport étroit et sain entre les institutions publiques et les citoyens

Au cœur de l'AMECE on trouve également un autre défi majeur, celui de la démocratie représentative. On a assisté, au cours des trente dernières années, au décolllement graduel entre les institutions représentatives publiques et les citoyens. La « crise de la démocratie », qui est une « crise de la représentation politique » dans nos sociétés est certainement un fait manifeste lorsqu'on constate la place insignifiante désormais réservée par nos économies aux biens communs publics, dont l'eau, l'air, l'énergie solaire, la connaissance, la santé sont les cas les plus emblématiques.

Il est urgent de rétablir un rapport étroit et efficace entre les citoyens (qui trouvent pour le moment dans les mouvements sociaux davantage de possibilités d'expression et d'engagement qu'auprès et par les institutions) et les institutions elles-mêmes, en particulier les institutions parlementaires et les collectivités locales. Un rapport qui sera nouveau du fait d'être (re-)fondé sur le principe des droits et axé sur les biens communs. On peut partir de l'eau.

L'AMECE se veut une occasion de contribuer au processus de « renaissance politique » de la relation entre citoyens et institutions, par la constitution de lieux publics où discuter et faire émerger des engagements précis et communs d'action visant à relever le double défi de la vie.

L'AMECE est le premier rendez-vous mondial - à l'initiative d'une quarantaine d'organisations (ONG, mouvements..) belges et d'autres régions du monde, en particulier d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie - où les acteurs impliqués donneront la priorité non pas aux affirmations rhétoriques d'objectifs mais aux engagements sur des mesures concrètes qu'ils ont pris ou comptent prendre.

Elle est structurée autour de la participation active de cinq catégories d'acteurs :

- 1 les parlementaires ;
- 2 les maires et représentants des collectivités locales ;
- 3 les entreprises publiques de l'eau ;
- 4 les syndicats ;
- 5 la société civile.

S'agissant d'une « assemblée » il y aura, durant les trois jours, 80 interventions programmées (plus de la moitié de personnes venant d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie) auxquelles il faut ajouter les interventions spontanées dans les espaces-temps laissés pour des larges échanges. Le but de la « rencontre », dans le lieu hautement symbolique qu'est le Parlement Européen, est de faire prendre, aux sujets mentionnés, ensemble, des engagements précis concernant la réalisation des quatre objectifs fondamentaux sur lesquels l'AMECE vise à promouvoir un parcours d'action le plus riche et efficace possible, c'est-à-dire:

- 1 le droit à l'eau potable et aux services sanitaires pour tous, ici et maintenant ;
- 2 la promotion d'un gouvernement de l'eau en tant que bien commun public aux divers niveaux territoriaux ;
- 3 la mise en place d'institutions et d'instruments financiers appropriés pour le financement public de l'eau (droit humain et bien commun) ;
- 4 la participation effective des citoyens au gouvernement de l'eau, de toutes les eaux , à partir des communautés locales ;

2 - PRESENTATION DES QUATRE THEMES PRINCIPAUX A L'AGENDA DES TRAVAUX ET DES ENGAGEMENTS DE L'AMECE

THEME I – L'EAU, UN DROIT HUMAIN

Actuellement, plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et près de 3 milliards ne disposent pas de services sanitaires. En Afrique, 300 millions de personnes (40% de la population) vivent sans hygiène de base. Depuis 1990, ce nombre s'est accru de 70 millions. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que la moitié de la population des pays en développement, en grande majorité des enfants, est affectée par des maladies infligées directement par une eau de mauvaise qualité ou indirectement par l'intermédiaire d'organismes porteurs d'infection et de virus. Un enfant meurt toutes les huit secondes du manque d'eau ou de maladie hydrique.

L'accès à l'eau et à des services sanitaires de base est donc une question fondamentale de droit à la vie. Disposer de suffisamment d'eau pour boire et se laver est un droit humain fondamental. Sans ce droit, aucun autre droit humain ne peut exister.

Paradoxalement, le droit à l'eau est tellement évident qu'il n'a jamais été mentionné explicitement dans la loi humanitaire et par conséquent il est très rare que l'on demande aux gouvernements de le respecter.

La reconnaissance du droit à l'eau, un parcours d'obstacles

Le droit à l'eau a été proclamé dans plusieurs déclarations intergouvernementales sans force contraignantes et depuis la conférence internationale de l'eau à Dublin en 1992, la communauté internationale continue de refuser (institutionnellement) la reconnaissance de l'accès à l'eau comme un droit, c'est-à-dire comme un droit universel, impartageable et inviolable, privilégiant de cette façon la notion de bien économique.

Si on trouve une référence dans le droit humanitaire, où le protocole de Genève oblige à une protection du droit d'accès à l'eau en cas de guerre, le droit à l'eau n'est pas reconnu formellement dans les Pactes internationaux qui concrétisent la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Pourtant l'eau est la base irremplaçable de toute vie sur terre, et c'est pourquoi l'accès à l'eau doit être formellement reconnu comme un droit humain

En 2002, le Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels de l'ONU reconnaissait le droit à l'eau en rappelant qu'il « *est indispensable pour mener une vie digne (et) est une condition préalable à la réalisation des autres droits de l'homme* ». Se référant au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels -- entré en vigueur en 1976 et opposable aux 152 Etats l'ayant ratifié -- il définit le droit à l'eau « en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun ». Auparavant deux autres conventions internationales mentionnent explicitement le droit à l'eau, celle sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et celle relative aux droits de l'enfant (1989).

Lors des différents fora mondiaux sur l'eau créés à l'initiative du Conseil Mondial de l'Eau et du

Global Water Partnership, (institutions internationales privées sous l'impulsion de la Banque Mondiale et des multinationales de l'eau), on assiste tous les 3 ans à une énième célébration de la prédominance du marché, du capital, de l'investissement privé et de l'eau devenue "or bleu". Ces fora n'offrent aucun espoir concret aux populations pauvres et opprimées de la planète.

Lors du 4^{ème} Forum mondial de l'eau à Mexico en mars dernier, le droit à l'eau a été évoqué, en particulier par les ONG, mais sans que cela ne débouche sur une avancée concrète en raison de la forte réticence des Etats.

Une autre voie pour l'eau - quelques exemples

La Confédération suisse a proposé, il y a quelques années, la signature d'une convention internationale sur le droit à l'eau.

L'année 2006 a été marquée par différentes « bonnes nouvelles » pour la concrétisation du droit à l'eau. Le Parlement européen a adopté à l'unanimité, le 16 mars 2006, une résolution demandant que l'accès à l'eau soit reconnu en tant que droit humain...). Au Forum mondial de l'eau de Mexico, l'ONU a fait état de l'échec de la privatisation et a fait appel aux gouvernements en leur demandant de devenir à nouveau responsables des services de l'eau. Des appels de plus en plus pressants se sont fait entendre pour appuyer l'adoption d'une Convention des Nations Unies ré-affirmant le rôle fondamental des gouvernements dans l'approvisionnement en eau pour les pauvres.

Récemment, Evo Morales, le nouveau président de la Bolivie, a lancé un appel pour le droit à l'eau devant la Communauté sud-américaine. Au moins une douzaine de pays ont réagi très favorablement à ses propos. En octobre 2006, plusieurs pays ont soumis une résolution au tout nouveau Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme appelant le bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme afin qu'il mène une étude détaillée, étoffée de recommandations sur le suivi à assurer, sur le contenu et la portée du champ d'application juridique en matière d'accès à l'eau dans les accords internationaux sur les droits humains. Les pays qui ont proposé cette résolution sont les suivants: Allemagne, Belgique, Bolivie, Cameroun, Chypre, Costa Rica, Cuba, Équateur, Espagne, Estonie, France, Grèce, Guatemala, Italie, Luxembourg, Malte, Nigeria, Panama, Pérou, Portugal, Roumanie, Slovénie et Suisse.

LEGISLATIONS NATIONALES LE DROIT À L'EAU FIGURE DÉJÀ DANS DIVERSES CONSTITUTIONS

La première partie de la liste inclut tous les pays qui ont entériné une référence claire et explicite au droit à l'eau au sein de leur constitution. La seconde partie liste les pays qui y font une référence indirecte et générique

Référence directe au droit à l'eau :

Afrique du Sud (1996). Section 27.1 : *Everyone has the right to have access to ... sufficient food and water; 27.2. The state must take reasonable legislative and other measures, within its available resources, to achieve the progressive realization of each of these rights.*

La **Belgique** vient de décider d'en faire de même alors que ce droit est déjà inscrit dans ses lois. Le droit à l'eau peut être inscrit dans des lois. En Région wallonne, le droit à l'eau résulte de la disposition suivante : "Toute personne a droit de disposer d'une eau potable de qualité et en quantité suffisantes pour son alimentation, ses besoins domestiques et sa santé" (Décret du 15 avril 1999 de la Région wallonne relatif au cycle de l'eau et instituant une entreprise publique de gestion de l'eau). Un texte similaire existe en Flandre et à Bruxelles.

Congo Rép. Dém. (projet, 2005). Art. 48 : Le... droit d'accès à l'eau potable ... sont garantis.

Équateur (1998). Art. 23 : Sin perjuicio de los derechos establecidos en esta Constitución y en los instrumentos internacionales vigentes, el Estado reconocerá y garantizará a las personas los siguientes:... . El derecho a una calidad de vida que asegure la salud, alimentación y nutrición, agua potable, saneamiento ambiental; educación, trabajo, empleo, recreación, vivienda, vestido y otros servicios sociales necesarios.

Éthiopie (1998). Art. 90 : Every Ethiopian is entitled, within the limits of the country's resources, to ... clean water.

Kenya (Projet, 2005). art. 65 : Every person has the right to water in adequate quantities and of satisfactory quality.

Uruguay (2004). Art. 47 : L'accès à l'eau potable et l'accès à l'assainissement sont des droits humains fondamentaux.

Référence indirecte au droit à l'eau :

Colombie (1991). Art. 366. : . Será objetivo fundamental de su actividad la solución de las necesidades insatisfechas de ... saneamiento ambiental y de agua potable. Para tales efectos, en los planes y presupuestos de la Nación y de las entidades territoriales, el gasto público social tendrá prioridad sobre cualquier otra asignación.

Gambie (1996). Art. 216 (4) : The State shall endeavour to facilitate equal access to clean and safe water.

Ouganda (1995). Art. 14 : The State shall endeavour to fulfill the fundamental rights of all Ugandans to social justice and economic development and shall, in particular, ensure that... all Ugandans enjoy rights and opportunities and access to education, health services, clean and safe water, decent shelter, adequate clothing, food, security and pension and retirements benefits.

Philippines (1987). Section 11 : The State shall adopt an integrated and comprehensive approach to health development which shall endeavour to make essential goods, health and other social services available to all the people at affordable cost.

Zambie (1996). Art. 112 : The State shall endeavour to provide clean and safe water for all persons, and take measures to constantly improve such facilities and amenities.

Les mesures à mettre en œuvre pour concrétiser le droit à l'eau

L'accès à l'eau doit être considéré comme un droit humain et la ressource doit être dotée d'un statut juridique qui garantisse ce droit. Faire reconnaître le droit d'accès à l'eau est donc un combat de première importance.

Les Droits de l'Homme peuvent constituer un puissant moteur de changement. Toutefois, ils doivent être garantis non seulement par des déclarations normatives, mais également par la législation, les systèmes réglementaires et les régimes de gouvernance qui obligent les gouvernements et les prestataires de services de distribution d'eau à rendre des comptes à tous les citoyens, y compris aux pauvres. Trop souvent, le langage des droits de l'Homme sert d'écran de fumée derrière lequel les droits des pauvres sont bafoués par des institutions faisant peu ou pas du tout preuve d'un sens des responsabilités.

Mesures envisagées à propos desquelles l'AMECE devrait prendre des engagements:

- 1 Constitutionnaliser l'accès à l'eau. Cela signifie faire entrer cette idée de l'accès à l'eau dans le droit, d'abord dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans une convention internationale sur l'eau dans le cadre de l'ONU, dans la Constitution de chaque pays, dans des chartes des services de l'eau qui pourraient se développer dans les collectivités locales et dans les bassins.
- 2 Lancer, à l'initiative de deux/trois gouvernements présents à l'AMECE, notamment du gouvernement italien, d'une campagne visant la reconnaissance formelle par l'ONU, le 10 décembre 2008, du droit humain à l'eau, jour du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits Humains).

Il incombe en particulier aux gouvernements nationaux et régionaux de garantir le respect progressif du droit à l'eau, en mettant en place un cadre législatif et réglementaire s'appliquant à tous les prestataires de services, publics et privés.

THEME II - L'EAU : UN BIEN COMMUN A TOUS LES HABITANTS DE LA TERRE

Le principe inspirateur

L'eau est source de toute vie. C'est un élément que l'on ne peut remplacer par aucun autre et, à ce double titre, est une ressource vitale qui a toujours été considéré comme faisant partie du patrimoine commun de toutes les sociétés humaines. Pour nous, cet état de fait ne peut changer et il apparaît inadmissible que l'eau puisse être source de profit. L'eau est un patrimoine commun de l'Humanité.

Non seulement la santé et la vie des humains dépendent de l'eau mais l'agriculture, l'industrie et la qualité de la vie des ménages y sont liées. Aucune production de richesse ne peut se faire sans accès à l'eau. C'est une autre raison pour laquelle l'eau ne peut être considérée comme une ressource ordinaire. Elle ne doit pas devenir une marchandise monnayable ou échangeable.

Ces caractéristiques font que tous doivent œuvrer pour que toute communauté humaine, et chacun de ses membres, ait accès à une eau potable et ce en quantités telles qu'elle permette une vie digne et l'activité économique.

Mesures envisagées pour concrétiser ce principe

Puisque le but est de garantir à chacun l'accès à la ressource vitale qu'est l'eau, il faut lui donner un statut qui primo en interdise l'appropriation, secundo la protège contre la destruction ou la dégradation et tertio en permette une juste distribution.

Pour atteindre ce triple objectif, on peut envisager plusieurs mesures regroupées en trois catégories : sensibilisation des citoyens ; législation et réglementation garantissant le statut de patrimoine/bien commun de l'eau ; promotion d'une gestion durable de l'eau à tous points de vue.

A) Débattre et échanger

- 1) La quasi-totalité des traditions orales, philosophies et religions accordent très logiquement une valeur exceptionnelle à l'eau. Ces mythes, légendes, littératures, rites ou expressions artistiques doivent être préservés et valorisés. Le patrimoine culturel et le patrimoine naturel doivent s'allier pour se renforcer mutuellement face aux menaces d'une logique mercantile destructrice.
- 2) Partout, les sociétés ont développé des savoirs-faire adaptés à leur environnement pour préserver la ressource eau et l'intégrer à leurs valeurs sociales et morales. Des technologies modernes peuvent améliorer ces pratiques mais il importe de respecter et valoriser les savoirs et savoir-faire traditionnels et autochtones.
- 3) La problématique de l'eau est plus complexe que certains ne veulent le laisser croire. Il faut l'aborder dans une perspective globale alliant les approches sociale, culturelle, environnementale et économique et, dès lors, initier des projets éducatifs et pédagogiques relatifs à l'eau.
- 4) Le combat pour un respect de la valeur collective qu'est l'eau est défendu par de plus en

plus de groupes citoyens, au Sud comme au Nord de la Planète. Il faut développer l'information sur les initiatives citoyennes qui visent à la reconnaissance de l'eau comme patrimoine commun de l'Humanité.

- 5) Au-delà de l'information souhaitée dans le point précédent, il importe de développer les échanges et la solidarité entre les mouvements associatifs du Nord et du Sud engagés dans la défense de l'eau comme bien commun, bien public universel.

B) Promouvoir l'eau en tant que bien public universel en lui donnant ce statut

- 6) A tous les niveaux, local, régional, national, c'est la « loi » qui peut protéger l'eau de tentatives d'appropriation aux dépens de l'intérêt collectifs. Selon les contextes, il faut tendre vers une reconnaissance explicite du statut de l'eau comme bien commun, bien public universel, et ce y compris dans le cadre constitutionnel.
- 7) Pour que l'eau ne devienne pas un simple bien économique, objet de profits pour certains, il convient de s'opposer partout à la privatisation de l'eau et l'exclure des accords commerciaux internationaux. Cela conduit à exiger un statut pour l'eau au plan mondial qui prenne en compte la globalité du cycle de l'eau, qui empêche son appropriation par qui que ce soit, qui garantisse la responsabilité collective et assure sa gestion et son contrôle par une autorité publique fondée sur un pouvoir politique légitime, soumis aux règles démocratiques.
- 8) De nouveaux espaces démocratiques s'ouvrent permettant aux citoyens de s'exprimer dans le cadre d'une démocratie participative en voie de construction. Il faut inscrire la préoccupation du statut de l'eau comme bien public universel dans tous les processus démocratiques participatifs.

C) Gestion durable

- 9) Si l'on veut que l'eau soit une ressource dont tous disposent en qualité et en quantité correctes, il faut lutter contre les gaspillages de cette ressource précieuse, et ce dans tous les domaines : agriculture, industrie, services, loisirs, utilisations domestiques...
- 10) La ressource eau pure restera disponible pour tous si les écosystèmes naturels qui la produisent sont protégés. Lacs, cours d'eau et zones humides doivent impérativement être protégés de toutes pollutions.
- 11) Les activités humaines se développent parfois au détriment de la ressource en eau. Tout projet doit intégrer dans l'étude d'impact qui évalue sa pertinence un important volet relatif à la protection de la ressource hydrique.
- 12) En attendant les investissements qui la rendront accessible, la ressource en eau est parfois l'enjeu d'usages concurrents. Il convient de privilégier les usages durables et économes de la ressource eau.

Les avancées espérées lors de l'Assemblée mondiale

Les comités organisateurs souhaitent que les divers acteurs qui vont se rencontrer lors de l'AMECE nous disent concrètement quelles mesures ils peuvent s'engager à soutenir. Ainsi, par rapport aux mesures décrites ci-dessus, il nous semble que le monde associatif et les syndicats ont un rôle essentiel à jouer pour que leurs membres conservent ou acquièrent la conviction que

l'eau est un élément vital que tous doivent partager et protéger. Les mesures 1 à 5 sont des terrains d'action sur lesquels ils nous paraissent des acteurs incontournables.

Pour garantir à l'eau un statut qui la protège de l'accaparement mercantile, les responsables politiques à tous niveaux doivent agir, non seulement en légiférant ou réglementant mais aussi en donnant aux autorités publiques les moyens de gérer les ressources hydriques au profit de la collectivité.

Enfin, le développement durable, défini comme la mise sur pied d'égalité du social, de l'environnemental et de l'économique (au détriment de l'actuelle dictature du 3^{ème}) s'appuyant sur la participation de tous les citoyens, et en particulier des groupes défavorisés (femmes, enfants, peuples minoritaires...), requiert l'implication concrète de tous...

THEME III – LE FINANCEMENT DE L'ACCES DE TOUS A L'EAU DOIT ETRE ASSURE PAR LA COLLECTIVITE

Le principe inspirateur

Si, comme l'espèrent les organisateurs de l'AMECE, l'accès à une eau de qualité est unanimement considéré comme un droit humain fondamental et que l'on juge dès lors que l'eau est un bien commun de l'Humanité que nul ne peut s'approprier, il reste à concrétiser ces deux principes par le financement collectif de la gestion de l'eau.

Ce financement par la collectivité concerne les deux volets de l'eau :

- 1 les 50 litres d'eau potable dont chaque être humain doit au minimum disposer chaque jour pour ses besoins de base, alimentaires et d'hygiène (soit entre 15 et 20 m³ par an) ;
- 1 les 1.500 m³ (environ) par individu et par an dont doit disposer une communauté humaine pour ses productions agricoles, industrielles et de services.

Ceci ne signifie pas que l'eau doit être « gratuite » puisque sa collecte, sa distribution, son épuration après usage ont un coût parfois important. Cela signifie que les coûts doivent être pris en charge par la collectivité principalement par la fiscalité – comme c'est le cas pour les coûts de l'armée – et dans un cadre national et international de solidarité et de justice.

Mesures envisagées pour mettre en œuvre ce principe

Le financement et la gestion de l'eau dans l'intérêt des collectivités et des individus peuvent être forts différents selon les régions, les contextes, les stades de développement. En particulier, il faut distinguer l'eau potable destinée aux ménages pour leurs besoins vitaux et l'eau destinée à la sécurité d'existence collective (agriculture vivrière, industries de base, énergie, services minima à fournir à une collectivité...).

De même, là où les services de l'eau ne sont pas encore développés, on ne visera pas, dans un premier temps, à mettre un robinet à dans chaque maison ou à chaque étage mais on s'assurera que l'eau potable est disponible à une distance minimum de chaque habitation.

Les mesures ci-dessous mentionnées ont pour but d'aller au-delà des Objectifs du Millénaire (réduire de 50% le nombre de ceux qui ne disposent pas d'eau de qualité d'ici 2015) et de garantir l'accès à l'eau saine pour tous d'ici 2020, au plus tard 2025..

- 1) Ne pas surestimer les montants financiers nécessaires pour fournir l'eau à tous. Trop souvent, on fait croire que le coût de l'approvisionnement en eau est énorme. Or, même dans les pays riches, le prix moyen de fourniture d'un m³ d'eau est d'environ 2 Euros. Puisque la quantité vitale est de 50 litres par jour, fournir l'eau potable à chacun des 1,2 milliards d'humains qui en manquent reviendrait à un total de 50 milliards d'Euros par an. Quand on sait que le dépenses militaires mondiales avoisinent les 1.000 milliards de dollars par an ou que les subventions des pays riches pour leurs exportations agricoles atteignent 350 milliards de \$ par an, on réalise que l'économie mondiale peut aisément couvrir le financement de l'accès à l'eau pour tous.
- 2) Réduire les dépenses par la lutte contre le gaspillage et les pollutions. L'eau destinée à

l'agriculture représente plus de 70% des prélèvements. Or, la plupart de l'irrigation se fait par la méthode d'aspersion/pulvérisation où 40% de l'eau se perd par évaporation. Remplacer cette technique par le goutte-à-goutte permettrait d'éviter bien des dépenses en amont. De même, les réseaux de distribution connaissent parfois des pertes dues aux fuites atteignant 35 à 40%. Réduire ces pertes à 10% réduirait sensiblement les coûts de collecte et de distribution. Enfin, les pollutions diverses, d'origine agricole, industrielle ou domestique, obligent à des coûteux traitements de purification. Supprimer ces pollutions à la source permettrait également de sérieuses économies.

- 3) Fixer des tarifs en vue d'une bonne gouvernance de l'eau et pas seulement pour financer les coûts de production. Aussi bien pour l'eau potable (au-delà des 50 litres par jour par personne) que pour l'eau destinée à la sécurité d'existence collective, on veillera à établir des tarifs progressifs (ou solidaires) afin de décourager les usages excessifs et/ou polluants jusqu'à l'interdiction pour des niveaux d'utilisation incompatibles avec les principes du développement durable. Pour **l'eau potable**, donc, les coûts de la tranche vitale de 15 m³ à 20 m³/an seront pris en charge par la collectivité (selon des modalités qui peuvent varier selon les localités et les pays). Concernant la tranche normale entre 20 à 60 m³ on appliquera des tarifs à prix moyen. Les tranches au-delà seront facturées à un prix supérieur au prix de revient. Pour **l'eau de sécurité d'existence collective**, la collectivité (nationale, régionale ou mondiale) devra assurer l'approvisionnement des communautés jusqu'à environ 1.500 m³ par personne et par an à un coût accessible pour toutes les activités. Entre 1.500 et 3.500 m³ par personne, les tarifs seront progressivement plus élevés pour dissuader la surconsommation et au-delà de 3.500 m³/pers.an on atteint des consommations qui doivent être dissuadées parce que non soutenables par la Planète.
- 4) Généraliser la gestion publique de la ressource en eau. Les modes de gestion préventifs et les tarifs solidaires décrits plus hauts sont par essence de responsabilité publique. Il importe donc que la gestion reste ou redevienne publique (ce qu'elle est à 95%, contrairement à ce que l'on croit parfois, les seules exceptions notables étant la France, la Grande-Bretagne et quelques collectivités des pays du Sud qui ont dû faire appel au privé afin de pouvoir obtenir les prêts pour financer les lourds investissements de départ). Le non-recours au privé devrait aussi avoir pour conséquence bénéfique de ne pas détourner les trop rares moyens vers les profits d'actionnaires et de ne pas voir se développer la distribution de l'eau vers les seuls consommateurs solvables mais bien d'organiser un service de l'eau universel.
- 5) Développer une fiscalité (locale, régionale, nationale...) destinée à la fourniture de l'eau. Les collectivités (le plus souvent locales) chargées d'assurer les services de l'eau ne disposent pas toujours des moyens financiers nécessaires à leur mise en place, notamment dans les grandes villes du sud. Les résultats durent plus que décevants et c'est pourquoi, afin de répondre à des droits/besoins qui sont doublement non solvables (ménages et collectivités), il convient qu'une part significative de la fiscalité générale, proportionnelle aux revenus, soit affectée aux services de l'eau.
- 6) Créer une solidarité mondiale interpersonnelle grâce aux « centimes de la solidarité ». Dans certaines régions de France ou d'Italie, des intercommunales de distribution de l'eau consacrent un ou deux centimes d'Euro par m³ à la constitution de fonds destinés à la mise en œuvre de partenariats public/public entre le Nord et le Sud de la Planète. Ces petits ruisseaux peuvent faire de grandes rivières et sont l'expression de la solidarité entre les consommateurs favorisés des pays industrialisés et les 1,2 milliards ne disposant pas encore

de systèmes de distribution d'eau potable. Il faudrait que cette solidarité soit généralisée et rendue consciente aux consommateurs du Nord : ils réaliseraient ainsi comment une portion infime de leur budget (1 à 2 Euros sur leur facture d'eau annuelle de 200 à 300 Euros) est susceptible d'apporter la vie à des millions de personnes.

- 7) Développer une fiscalité mondiale. Les inégalités entre les différentes régions du monde atteint aujourd'hui des niveaux à la fois moralement inacceptables et politiquement très dangereux (migrations inévitables et terribles pour leurs victimes, tensions géopolitiques croissantes). Il est donc essentiel de mettre en place une fiscalité mondiale, complémentaire aux ressources disponibles au niveau des Etats et collectivités locales, dont un des buts prioritaires serait le financement des investissements à la fourniture de l'eau pour tous avant 2020. Les sources possibles de cette fiscalité mondiale sont multiples et l'on citera : la taxation des transactions boursières et de change spéculatives, la lutte contre les paradis fiscaux, un impôt sur les très grosses fortunes (les 3 premières fortunes mondiales équivalent aux revenus annuels de 400 millions de personnes), une taxation sur les émissions de CO₂ du transport aérien (le kérosène est le seul carburant sans accises), une taxation de la production de déchets nucléaires, prélèvement de 1% sur tous les budgets militaires.
- 8) Confier la gestion des moyens récoltés à un Fonds Coopératif Mondial. Il y a 30 ans à peine, existaient de nombreuses formes de finance coopérative dont le but n'était pas le profit mais la satisfaction des coopérateurs dans certains secteurs économiques ou entités géographiques. La vague néo-libérale a balayé ces initiatives et elles font aujourd'hui cruellement défaut. On peut donc imaginer recréer de telles structures en particulier pour gérer les fonds récoltés grâce aux point 6 et 7 qui précèdent. On peut imaginer la création de caisses coopératives d'épargne et de crédit d'abord au niveau de continents et ensuite, pourquoi pas, un Fond Coopératif Mondial qui pourrait utilement suppléer aux carences démontrées par les actuelles institutions financières mondiales comme le FMI ou la Banque Mondiale.
- 9) Créer une Agence Mondiale de l'Eau. Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, la gestion de la politique mondiale de l'eau doit se faire dans la transparence et avec des règles démocratiques. Cela peut passer par la création d'une Agence Mondiale de l'Eau, agence spécialisée des Nations-Unies qui déciderait de la gestion des moyens du Fonds Coopératif Mondial et organiserait les Fora Mondiaux de l'Eau (Istanbul 2009).

Les avancées espérées lors de l'Assemblée mondiale

Avec le financement de la politique de l'eau correspondant aux principes ci-dessus, on est immédiatement confronté à la réalité économique dominante qui défend de toutes autres valeurs. C'est donc un changement de modèle de société, et ce au niveau mondial, qui sera seul à même de répondre aux défis de la pénurie d'eau de qualité au niveau mondial, en luttant contre la prétendue raréfaction inévitable de l'eau.

Il y a à espérer tout d'abord que les pouvoirs publics, notamment dans les pays du « Nord », prendront les mesures fiscales qui s'imposent et qu'ils défendront, en outre, auprès de leurs citoyens la mise en place de formules dites de « centimes de la solidarité ». Pour ce dernier point,

les associations et les syndicats auront un rôle essentiel à jouer pour convaincre les consommateurs du bien-fondé de cette solidarité afin qu'elle ne soit pas une nouvelle taxe imposée d'en haut et ressentie comme négative mais bien comme l'expression d'un geste de nécessaire solidarité.

La manière dont seront affectés les moyens récoltés par les centimes de la solidarité sera tout aussi importante. La gestion la plus large possible des fonds, en lien avec les ONG de coopération Nord-Sud mais en évitant le saupoudrage et le clientélisme sera un indicateur de la capacité des sociétés à sortir du repli nationaliste frileux et égoïste, pour avancer progressivement vers des institutions internationales coopératives et plus efficaces. Un front commun des pouvoirs publics, des syndicats et des ONG est le seul à même d'obliger les institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale) à passer de la compétition de tous contre tous à la coopération basée sur la solidarité.

La création d'une fiscalité mondiale destinée à financer la fourniture d'eau potable et de services d'assainissement aux presque 3 milliards d'individus qui en sont privés est également une œuvre collective qui se fera par étapes. Puisque des femmes, des hommes et des enfants meurent chaque jour de nos carences collectives, les organisateurs de l'AMECE espèrent des parlementaires, des représentants de collectivités locales, des syndicats, des ONG et des entreprises publiques gérant l'eau, des engagements concrets en matière de financement, prouvant qu'ils sont conscients de la nécessité d'une sensible augmentation des moyens destinés au « vivre ensemble ».

THEME IV - LA GESTION DEMOCRATIQUE DE L'EAU

Le rôle des institutions financières mondiales

Depuis la conférence de Stockholm en 1972, des rencontres internationales ont tenté de définir les principes et les concepts qui nourrissent tous les débats engagés autour de l'eau : déclarations fondamentales, gestion intégrée, partenariat public-privé et « gouvernance ». Des nombreuses institutions internationales se sont impliquées dans les questions liées à la gestion de l'eau sans qu'aucune d'entre elles n'ait reçu de mandat officiel de la communauté des nations. Depuis une dizaine d'années, d'autres initiatives d'envergure ont profité de l'absence d'un organisme officiel dont la vocation serait de décider et de mener les politiques de gestion de l'eau au niveau intergouvernemental. Ce vide relatif laissé par l'ONU a permis l'émergence d'institutions telles que le Conseil Mondial de l'Eau (CME) et le Partenariat mondial pour l'eau (GWP : Global Water Partnership). Le Conseil Mondial de l'Eau, fondé par la Banque Mondiale, de grandes entreprises et quelques ministères de pays développés, a toujours été un lobby de la privatisation et des Partenariats Public Privé. S'il compte aussi dans ses membres des instances de l'ONU, des instituts de recherche et des ONG, aucune règle claire ne régit les questions de représentativité. Le CME a promu la création d'un groupe de travail sur le financement de l'eau présidé par l'ancien directeur général du FMI, Michel Camdessus, dont le rapport - soumis au Forum Mondial de l'Eau de Kyoto en 2003 - a soutenu la primauté du financement privé, par les marchés de capitaux internationaux, des investissements pour l'eau.

L'AGCS, la machine à privatiser l'eau

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) organise la privatisation complète des secteurs de tous les services dans le monde. Dans ce cadre, la Commission Européenne joue un rôle très agressif comme moteur de la « pétrolisation » de l'eau. Selon elle, l'eau ne devrait plus être considérée comme un élément constitutif du patrimoine commun de l'humanité, mais comme une marchandise, qui devrait être traitée à l'instar du pétrole par les marchés. La Commission européenne demande que le marché soit actif pour la prospection, la protection et la gestion des nappes aquifères, la captation, la purification et le stockage de l'eau, sa distribution et le traitement des eaux usées. Tous les pouvoirs publics sont ciblés, de l'Etat central à la commune.

AGCS et Eau

Une proposition de l'UE a été faite concernant les services de collecte, de purification et de distribution de l'eau. Cependant, plusieurs experts s'accordent à dire que les offres et demandes de l'UE sont faites dans le contexte d'une poussée globale de l'industrie de l'eau et de ses supporters – à travers des initiatives menées par des organismes comme le Conseil Mondial de l'Eau – pour vendre leurs services comme la solution des problèmes d'eau dans le monde. Il y a de sérieuses indications que les demandes de l'UE pour la libéralisation des services de distribution d'eau sont même plus agressives que l'ébauche de ces demandes, entrée dans le domaine public grâce à des indiscretions. La correspondance entre le DG du Commerce de la Commission et les entreprises de l'eau basées dans l'UE, révélée par Corporate Europe Observatory (CEO) montre que la Commission a travaillé directement et principalement avec un groupe restreint des plus grandes compagnies transnationales de l'eau comme Vivendi, Suez, Thames Water et Aqua Mundo. Dans ce contexte il est donc possible de dire que la Commission rencontre et correspond avec les plus grandes compagnies de l'eau pour affiner les objectifs de l'UE dans les négociations de l'AGCS en ce qui regarde les services de l'eau.

Qui commande en « démocratie » ?

La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International ont, ces dernières années, imposé la privatisation de l'eau. Cependant les États restent les « décideurs » principaux et ils sont les premiers responsables des orientations et des décisions au sein de leur propre société. Le pouvoir de faire les lois et de dicter les règles à respecter leur appartient.

Le cas de l'Uruguay est exemplaire à ce regard. Un référendum a décidé du destin de l'eau en Uruguay. La plus grande partie de la population a voté massivement et a confirmé que l'eau est un service public et un droit pour tous. A une époque où les grandes multinationales livrent bataille pour le contrôle de l'eau, l'Uruguay a su garantir ainsi la souveraineté publique sur l'eau et promouvoir une participation effective des citoyens à sa gestion.

Associer les citoyens aux décisions

La Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) de l'Union Européenne exige l'information et la participation du public. L'article 14 de la DCE demande aux Etats d'encourager la participation active des acteurs de l'eau, et essentiellement le grand public. Il s'agit plus précisément de lui faire prendre part à la conception, à la révision et à la mise à jour des plans de gestion de district hydrographique. Lancées dans certains pays membres de l'UE (France, Belgique notamment) des consultations publiques ont montré que les citoyens veulent être davantage associés aux politiques mises en œuvre en matière de gestion des ressources hydriques.

Les Pays-Bas possèdent une longue et riche expérience en matière de participation publique concernant la gestion de l'eau. Des conférences publiques de consensus qui visent à réintégrer les citoyens au cœur du débat sur l'eau ont été mises en place. Deux groupes d'acteurs interviennent dans le processus : un panel de citoyens qui n'ont aucune connaissance particulière du sujet de la conférence et un panel d'experts composé de personnes ayant une connaissance scientifique ou professionnelle dans le domaine. Ce types de conférences est pratiquée également au Danemark depuis une quinzaine d'années.

Suite aux changements politiques intervenus au Brésil, en Bolivie, au Venezuela, en Colombie, en Argentine, des dispositifs législatifs et socio-économiques innovateurs ont été définis et mis en place visant à favoriser la participation des citoyens, notamment des communautés locales, aux politiques de l'eau.

Propositions pour l'AMECE

- 1** Maintenir l'eau en dehors de l'ordre marchand. L'AGCS est l'instrument international par lequel serait imposée une dérégulation massive des normes, règlements et procédures nationaux et locaux dès lors qu'ils concernent la fourniture d'un service. A terme si on n'y prend garde, plus aucun Etat n'aura le droit de mettre en œuvre des politiques spécifiques qui tiennent compte des particularités, des besoins et des priorités nationales ou qui expriment un mode précis de vouloir vivre ensemble. Des choix économiques et fiscaux, des préférences sanitaires, sociales, environnementales et éthiques seront assimilés à des « entraves au commerce ». La libéralisation du service de l'eau signifie inévitablement l'ouverture des services de l'eau au secteur privé avec des engagements irréversibles puisqu'il est interdit aux pays de les modifier. Une fois qu'ils ont été pris il n'y a pas de solution de secours ou de recul possible.

- 2** Inscrire le débat sur l'eau dans un processus démocratique: Le Conseil Mondial de l'Eau est un organisme non représentatif et non-démocratique reflétant l'influence de ses membres provenant exclusivement des institutions financières internationales, des multinationales de l'eau. Le CME prétend avoir atteint un « consensus » sur l'avenir de l'eau dans le monde et ce, sans consultation ni débat, et sans l'approbation des organisations populaires représentant les peuples. Il est proposé que les organisations compétentes de l'ONU deviennent responsables de l'organisation du prochain Forum Mondial de l'Eau en 2009.
- 3** Revendiquer un statut de l'eau en tant que bien commun public, comme c'est le cas en Uruguay. L'accès aux services d'eau et d'assainissement est ainsi un droit humain fondamental et une société d'état se charge de rendre ce droit effectif évitant dans le futur de nouvelles concessions à des entreprises privées. L'initiative uruguayenne représente un précédent important pour la protection de l'environnement et pour la démocratie comme méthode pour consacrer ces principes dans les Constitutions nationales et dans les traités internationaux.
- 4** Organiser la consultation ainsi que la participation citoyenne dans la gestion de l'eau à tous les niveaux. Ces dernières années, la rhétorique sur la participation citoyenne a été à la mode. Malgré les engagements contractés par certains Etats, transparence, processus démocratiques et associations des usagers sont constamment relégués au second plan. Le service public de l'eau ne pourra pas se consolider sans une véritable logique de concertation entre l'Etat, les autorités publiques locales, les associations d'usagers et les professionnels. C'est dès le départ que les citoyens doivent être associés aux choix : mode de gestion, prix, extensions, qualité etc., et non une fois que le cadre général a été déterminé. La récente mobilisation des citoyens, en Italie, en faveur d'une loi nationale d'initiative populaire sur l'eau bien commun (plus de 50.000 signatures certifiées ont été récoltées en un seul mois) montre l'existence d'un désir fort au sein des citoyens de participer effectivement au gouvernement de la *res publica*

3 – PROGRAMME DE L'AMECE

Bruxelles, 18/20 mars 2007 Parlement Européen

Dimanche 18 Mars 2007

8h00 – 9h00 ouverture et accueil des participants (par les services de sécurité du PE)

9h00 – 13h00 Séance Plénière (salle: Hémicycle)

Animation Alain Adriaens Comité belge d'organisation (Eur occ;)

Introduction aux travaux de l'AMECE

Armand De Decker	Ministre de la Coopération au Développement de Belgique, Eur. occ.
Louis Michel	Commissaire européen de la Coopération au Développement; Eur occ.
Pierre Galand	Sénateur belge; Président du Comité belge d'organisation, Eur occ.
Evelyne Huytebroeck,	Ministre bruxelloise de l'environnement, Belgique, Eur. occ.
Kris Peeter;	Ministre flamand de l'environnement, Belgique, Eur. occ.
Benoît Lutgen,	Ministre wallon de l'environnement,
Belgique, Eur. occ.	

Pause musicale

Rôle et engagements des institutions pour le droit à l'eau

Patrizia Sentinelli	Vice Ministre de la Coopération, Affaires étrangères, Italie, Eur. occ.
Abel Mamani	Ministre de l'Eau, Bolivie, Amérique latine
Dick Wahtika	Maire de Nairobi, Kenya, Afrique
Roberto Musacchio	Parlementaire européen, Président du Groupe Eau de l'Intergroupe mondialisation du PE, Europe Occ

Pause musicale

Contributions et attentes de la société civile

Vandana Shiva	Research Foundation for Science, Technology and Ecology, Inde, Asie
	Président de l'association des entreprises publiques d'eau (ASSEMAE) Brésil,
Sivano Da costa	Amérique latine
	Syndicat European Public Services Union (EPSU), Eur. occ.
Maude Barlow	Présidente Conseil des Canadiens, Ottawa, Amér. Nord
Sekou Diarra	Membre fondateur du Réseau Africain de l'Eau, Mali, Afrique
Danièle Mitterrand	Présidente Fondation Europe Liberté, France, Eur. occ.

15h00 - 17h30 Sessions de travail et de propositions (en parallèle)

15h00

Session thématique 1 - L'accès à l'eau comme droit humain

Coordinateur Anil Naidoo Blue Planet Project, Canada, Amér. Nord

Contributions introductives

Ahmed Sbaï	Maire et Député, Maroc, Afrique
Massimo Gatti	Président de l'entreprise CAP Gestion, Italie, Eur. occ.
	Syndicaliste Kenya

????????, Membre de la Société Civile du Bangladesh

Pause

Interventions programmées

Liliana Oliviero Membre du Parlement de l'Etat de Cordoba, Argentine, Amér, latine
Julie Aubriot Association "Action contre la Faim", France, Eur. occ.
Adriana Marquisio Président du CNDAV, Uruguay, Amér; latine

Débat

15h00

Session thématique 3 - Le financement public de l'eau

Coordinatrice: Chrisiane, Francq, Directrice de l'entreprise Vivaqua, Belgique, Eur. occ;

Contributions introductives

????????? Parlementaire européen, Eur. occ.
Jaques Perreux Vice-Président du Conseil général du Val de Marne, France, Eur. occ.
Vibhu Nayar Tamil Nadu State Water Company, Inde, Asie
David Boys Secrétariat général de Public Services International (PSI),
Intern.
Alberto Munoz Union de Usuarios y Consumidores, Argentine, Amér. latine

Pause

Interventions programmées

Lamil ??? ?? Maire de Urbana, Etats-Unis, Amér. Nord
Emanuele Lobina Public Services International Research Unit, (PSIRU) Intern.
Autorité publique de l'eau (ATO), Province de Venise,
Italie, Eur. occ.

????

Débat

Lundi 19 mars

9h00 – 13h00

9h00

Session thématique 2 - L'eau comme bien commun

Virginia
Coordinatrice: Setshedi African Water Networ, Afrique

Contributions
introductives

Michel Partage Maire de Varage, Association "Appel de Varage", France, Eur.
occ.
Dr. Suresh Tamil Nadu
Syndicat des travailleurs de l'Eau potable, Pérou,
Amér. latine
Luis Isarra Delegado

Pause

Interventions programmées

Andres Jose Tamayo Mouvement MAO, Honduras, Amér. latine
Roberto Antonaz Elu local
Medhi Lahlou ACME - Forum Magrebin

Jos Orenbuch
Débat

Groupe AGCS du Forum Social de Belgique

9h00

Session thématique 4 - Participation des citoyens au gouvernement de l'eau

Coordinateur

r

Protos

Contributions introductives

Sergio Golinelli

Carlos Colacce

Carlo Podda

Wenonha Hauter

Elu locale

Pause

e

Elu local

Entreprise publique

Syndicat FP/CGIL

Food and Water Watch

Interventions programmées

Adam Al Hassan

Selo Pintul

Alberto Velasco

Société Civile

Débat

Africa Water Network

Société Civile

Elu locale

15h00 – 17h30

15h00 Salle n°

Session parallèle 1 - Comment obtenir l'accès à l'eau comme droit humain

Coordinateur

r

Comité organisateur belge

Contributions introductives

Thème: Education

Jean Pierre Wauquier

Moretuzzo - Iob

Catalina Deuss

Koubi Coara

Association H2O

Campagne "Eau Bien Commun, Droit à tous"

ACME Suisse

Burkina Faso

Thème: Porteurs d'Eau

Antonio Lia

Scuole

De Bettinienne

Butturini

Pause

ATO puglia

Campagne Porteur d'Eau

Eau Secoure

Entreprise publique

15h00 Salle n°

Session parallèle 2 - Le financement public de l'Eau

Coordinateur

Directeur Vivaqua

Thème: Pauvreté et Eau

Eros Cruccolini

Cheikh Diop

Elu locale

African Water Network

Renzo Fior

Société civile - Emmaüs international

Thème: Système alternatif de financement

Société Civile

Rosario Lembo

Ajit Muricken

Pause

Débat

Cochabamba

CICMA

Membre du réseau CADTM

Mardi 20 mars

9h00 – 13h00

9.00 Salle

Session parallèle 1 - Promotion de l'Eau comme Bien Commun

Coordinatrice: Virginia Setshedi

African Water Network

Thème: Partenariat Public/Public

Olivier Hoederman

Observatoire européen CEO

Charles Santiago

Coordinateur de la Coalition contre la privatisation de l'Eau, Malaise

Fourtou Ridha

Syndicat

Raul Oust

Parlementaire

Emilio Molinari

CICMA

Thème: Coopération internationale

Guido Barbera

Ong

Représentant rete

CATDM

Représentant ASA

Irma Dioli

Elu locale

Mamoudu Cisoko

Société civile ROPA

Pause

Débat

Session parallèle 2: Participation des Citoyens au Gouvernement de l'Eau

Coordinateur Anil Naidoo

Blue Planet Project

Thème: Action globale 2008 sur l'Eau

Oded Grajev

Forum Social Mondial Amérique Latine

Raul Oust

Parlementaire

Alex Zanotelli

Société Civile

Meda Pakthar

Société Civile

Thème: Participation locale au gouvernement de l'Eau

Dorotea Haerlin

Sindaco USA

Marco Bersani

Société civile Attac

Forum Mouvements de l'Eau

Représentant ecofondo

15h00 – 18h30 - Assemblée plénière de conclusion

15h00 – 16h00

Première session: Présentation des résultats de chaque session de travail

16h30 – 17h30

Présentation, analyses et détermination des engagements communs

Parlementaire africain

Elu local

Nuovi Municipi

Vibhu Nayarrete

Société Civile

17h15 – 18h00

Conclusions générales

Marina Da Silva

Oded Grajev

Riccardo Petrella

Poettering

Ministre de la politique environnementale

Forum sociale Mondiale

Société Civile

Président du Parlement européen

4 – PROGRAMME DES ACTIVITES CULTURELLES EN MARGE DE L'AMECE

Plusieurs activités culturelles dont les thématiques tournent autour de l'eau sont prévues dans le cadre de l'AMECE. Le programme de ces activités est présenté ci-dessous.

Dimanche 18 mars

Séance plénière de l'hémicycle de 9h à 13h
Pause musicale à 11h

- 1) Ben Nodji (France-Afrique) : Chanson sur l'eau: "ne pas gaspiller"
- 2) Juliette Kapla (France) accompagné par Jean Christophe Tant : chanson sur la publicité et les multinationales de l'eau:"arracheurs d'idées"
- 3) Grafite(Brésil) accompagné par un percussionniste : chanson : « Senhora agua » traduction : « Notre dame l'eau »

19h30 – Visite en avant première de l'exposition la Goûte d'Eeau » organisée par Inês Oludé da Silva (inezolude@yahoo.com.br) à la Maison Pelgrims avec le soutien de l'échevinat de la culture de St Gilles.

Mardi 20 Mars

11h00 - 20h30 – Inauguration de l'exposition de photographies « Troubled Waters » de Didier Telemans co-organisé par PROTOS (www.protos.be) et GREEN Belgium (www.greenbelgium.org)
Lieu : Sénat de Belgique, Rue de Louvain 21, 1000 Bruxelles
La dernière visite débute à 19h30.

Mercredi 21 Mars

11h00 – Visite de l'exposition de photographies « Troubled Waters » de Didier Telemans réservée aux participants à l'AMECE
Lieu : Sénat de Belgique, Rue de Louvain 21, 1000 Bruxelles

A partir de 18h30 – Vernissage Exposition « la Goutte d'Eau »

Artistes :

Ariane bosquet (Belgique), Inês Oludé da Silva (Brésil), Cathy Devylder (Belgique) , D.D. (Belgique), Koor Hargrove (Etats-Unis) Franca Ravet (Belgique) Carlos Lopes (Angola), Rhode Bath-Schéba Makoumbou (Congo-Brazza), Djim Sokhna (Senegal), Edmundo Solari (Uruguay)

Lieu : Maison Pelgrims, rue de Parme 69, 1060 Bruxelles

18h45 – performance
Danse sabar avec Alioune Ba (senegal)

19h30 –documentaire sur l'eau
Appui : AMECE, Service de la culture de St-Gilles

Contacts coordination culturelle:

Inês Oludé da Silva - Tél : 0478 23 68 06 - E-mail : inezolude@yahoo.com.br

Kim Lê Quang - Tél : 0487 591 202 - E-mail : ceduc@versateladsl.be

L'eau pour tous

Carte blanche des artistes

L'eau est un élément vital sur la planète Terre. Sans elle, tout ce qui vit sur la Terre périt. Sans eau je meurs, tu meurs, nous mourons.

1,4 milliard de personnes à travers le monde ne disposent pas d'une eau saine.

15 millions d'êtres humains en meurent chaque année, la pénurie tue.

Ça suffit !

L'eau est un bien patrimonial mondial, irremplaçable et non substituable, au même titre que l'air, il n'existe pas d'autre alternative.

(C'est ainsi que nos pères, il y a soixante ans, entendaient les professeurs de chimie ou d'économie citer l'eau comme l'exemple d'un bien par excellence dont la préservation et l'accès étaient indispensables à la sauvegarde de la vie.)

Partout dans le monde, il faut la purifier partout dans le monde s'ouvre le marché mondial de la purification de l'eau.

Et l'eau qui était à tous, qui depuis l'aube des temps n'appartenait à personne parce qu'elle appartenait à tous, l'eau dont la gestion était un service public devient aujourd'hui la propriété de quelques-uns.

L'eau, une propriété privée ?

Ça suffit !

L'eau, une source d'inégalité, d'injustice, de conflits armés, de non-solidarité entre communautés humaines et entre générations ?

Ça suffit !

Nous comprenons qu'un accès à l'eau, selon une gestion saine de sa distribution, soit un service accompli par la collectivité et pour la collectivité et de ce fait implique des coûts.

Nous voulons que ces coûts soient, partout sur la planète, minimalisés par des mécanismes mutualistes et administrés par un État garant de leur optimalisation.

Il en découle le principe selon lequel l'accès à l'eau ne peut être géré comme cela se fait pour tout autre bien de consommation.

L'eau ne peut pas être la propriété de quelques-uns.

Nous sommes indignes du nom d'hommes lorsque nous osons réfléchir, décider et agir contrairement à ce principe. Or, nous réfléchissons, décidons et agissons contrairement à ce principe en posant des conditions iniques au libre accès à une eau saine sur cette planète. Ceux qui disent le contraire sont des menteurs.

Ça suffit !

L'heure est GRAVE.

Nous, femmes et hommes reliés par les métiers de l'art, signataires de cette carte blanche, conscients des enjeux que représente aujourd'hui la préservation de l'eau, tous usages confondus, nous soutenons le contrat mondial de l'eau :

Le contrat mondial de l'eau se fonde sur le principe que l'eau appartient aux habitants de la Terre.

Il est inspiré par deux finalités : l'accès de base à l'eau pour tous et sa gestion solidaire et durable, impliquant des devoirs de solidarité, de cohérence de protection et de respect envers l'écosystème Terre pour ne pas mettre en péril les libertés et les droits des générations futures.

On ne peut pas laisser la gouvernance de l'eau aux logiques financières et marchandes qui ne garantissent le droit de vivre qu'aux consommateurs solvables et aux épargnants-propriétaires/actionnaires.

Il faut donner la gouvernance de l'eau à ses vrais propriétaires, à savoir les habitants de la planète, pour que nous tous, nous nous réappropriions le droit à vivre par et avec de l'eau saine*

Nous nous engageons à poser des actes en faveur de la sauvegarde et de la gestion équitable de la distribution et de l'accès à l'eau sur la planète, en commençant par lutter contre un certain mode et un certain réseau de consommation.

Concrètement :

Consommons l'eau du robinet, elle est décrétée plus potable que la plupart de celles qu'on a mises en bouteilles surtout en plastic ;

Évitons les bains journaliers ;

Fermons les robinets qui coulent plus longtemps que nécessaire, plus longtemps que pour remplir notre verre d'eau ou pour rafraîchir notre brosse à dent ;
Rétablissons les citernes d'eau de pluie, qui existent souvent dans nos maisons, utilisons l'eau de pluie pour les chasses d'eau, les machines à laver, ...
Préférons un régime moins viandé et consommons des légumes de saison ;

L'eau appartient à nous tous, à nos grands-pères à nos enfants et nos arrière arrière arrière arrière petits enfants.

Laurence Vielle (danseuse), Pietro Pizzuti(auteur, comédien), Juliette Kapla (chanteuse), Julos Beaucarne(chanteur)...

*"Le manifeste de l'eau" de Riccardo Petrella, Editions LaborL'eau est le sourire de la terre

Elle appartient à l'univers
Nous sommes menacés
Dans notre bien le plus précieux: l'eau
Nous voulons la garder fraîche et pure
Nous ne voulons pas qu'elle soit vendue
L'eau est gratuite
L'eau est sacrée
Elle est nue
C'est pour ça qu'elle a besoin d'être défendue
L'intérêt du plus grand nombre doit prévaloir sur l'intérêt de quelques uns.

Julos Beaucarne et Eau secours

5 – REGARD SUR LE DUPLEX CITOYEN

Lundi 19 mars, 19h30 à 21h30

Lieu : Parlement Européen

Et où se trouvera le fameux "citoyen du monde" dans cette grande assemblée mondiale ? Il sera présent dans tous les discours qui seront prononcés et dans toutes les propositions qui seront adoptées à l'issue de ces travaux. Il n'empêche. Ce sera bien en son nom que les propos seront tenus et coulés en forme d'engagements à venir et à tenir.

C'est pourquoi, pour donner forme et consistance à cette symbolique, il sera organisé, le lundi 19 mars de 19h 30 heures à 21h 30 heures, une visioconférence entre deux salles, l'une établie à Ivry (Val-de-Marne) et l'autre située dans l'enceinte même du Parlement européen, où seront surtout réuni(e)s des citoyen(ne)s invité(e)s à venir "participer" à un échange de vues entre des délégués de l'Assemblée Mondiale proprement dite et une brochette de personnalités du Val-de-Marne habituées à traiter des questions et des solutions se rapportant à la problématique de l'eau.

Quel sera le sujet de cet échange auquel les citoyen(ne)s présent(e)s dans les deux salles seront naturellement invité(e)s à se mêler ? Ni plus ni moins celui de l'enjeu même de l'AMECE.

Après une décennie de luttes âpres contre la marchandisation de l'eau et l'avancée de plus en plus marquée dans l'opinion publique mondiale des idées que l'eau est un bien commun, un droit humain..., quelle est la nouvelle étape du combat pour l'eau ? Celle de la concrétisation des engagements des décideurs de tout bord. C'est pourquoi le titre de la visioconférence sera "Le temps des réalisations".

Chacun pourra, à Bruxelles comme à Ivry, évoquer le rôle de cette nouvelle alliance pour l'eau, ce qu'il en attend, ce qu'il compte y apporter. Il ne fait nul doute que la voix des citoyens ainsi ajoutée à celle des militants de l'Assemblée donnera à celle-ci une dimension supplémentaire : celle de la grandeur des tâches restant à accomplir. Pour le bien-être de l'humanité à venir.

6 – INVITATION AUX CONFÉRENCES DE PRESSE DU 16 MARS POUR L'AMECE

Nous vous invitons aussi à participer aux conférences de presse belge et internationale qui auront lieu le 16 mars 2007.

Lieu : Station de Pompage du Bois de la Cambre, avenue Lloyd Georges, Bruxelles

Une première conférence de presse internationale présentera l'AMECE dans son ensemble.

11h30 – Conférence de presse « internationale »

Présentation générale de l'AMECE par **Pierre Galand** (sénateur, président de la Commission Mondialisation du Sénat belge et président du comité belge pour l'AMECE) et **Riccardo Petrella** (secrétaire du Comité International pour le Contrat Mondial de l'Eau)

Intervenants internationaux: Roberto Musacchio, Parlementaire européen, Sekou Diara, Réseau africain de l'Eau...

12h15 – Conférence de presse « belge »

Dimension et enjeux belges de l'AMECE

Intervenants : Evelyne Huytebroeck, Benoît Lutgen, Kris Peeters, ministres de l'environnement et de l'eau des trois régions de Belgique

Présentation des engagements pris par ces régions dans les domaines des quatre thèmes de l'AMECE